



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

---

# RAPPORT ANNUEL

---

**2022 - 2023**

[heritagetrust.on.ca/fr](https://heritagetrust.on.ca/fr)

**Produit par :**

Fiducie du patrimoine ontarien  
10, rue Adelaide Est  
Toronto (Ontario)  
Canada M5C 1J3

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel et de plus amples renseignements sur la Fiducie du patrimoine ontarien, ses programmes, ses événements et ses publications, veuillez consulter [heritagetrust.on.ca/fr](http://heritagetrust.on.ca/fr) ou communiquer avec Marketing et Communications :

Fiducie du patrimoine ontarien  
10, rue Adelaide Est, bureau 302  
Toronto (Ontario)  
M5C 1J3

Téléphone: 416-325-5002  
ATS : 711 416 325-5000  
Courriel : [marketing@heritagetrust.on.ca](mailto:marketing@heritagetrust.on.ca)  
Site Web : [heritagetrust.on.ca/fr](http://heritagetrust.on.ca/fr)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024  
© Fiducie du patrimoine ontarien, 2024

Produit par la Fiducie du patrimoine ontarien  
(un organisme du ministère de la citoyenneté  
et du multiculturalisme de l'Ontario).

Also available in English.

Numéro de la Convention Poste-publication 1738690

SEO  
En anglais : ISSN 1916 -3703 (Online)  
En français : ISSN 1916 - 3711 (En ligne)

ISBN 0-7794-5434-0

02/24

Connectez-vous dès aujourd'hui à l'adresse  
[heritagetrust.on.ca/connecter](http://heritagetrust.on.ca/connecter).

Suivez-nous sur les médias sociaux

 [@Fiduciedupatrimoineontarien](#)  [@ONheritage](#)

 [@onheritage](#)  [@ontario-heritage-trust](#)

Ontario 

 FIDUCIE DU  
PATRIMOINE  
ONTARIEN

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Table des matières

<b>Message du président et de la directrice générale</b> .....	<b>4</b>
<b>Orientation stratégique</b> .....	<b>6</b>
<b>Conseil d'administration de 2022-23</b> .....	<b>9</b>
<b>Points saillants 2022-23</b> .....	<b>10</b>
<b>Donateurs</b> .....	<b>13</b>
<b>Partenaires</b> .....	<b>15</b>
<b>États financiers vérifiés</b> .....	<b>18</b>

# Message du président et de la directrice générale

La Fiducie du patrimoine ontarien est un organisme public rattaché à la Commission. Elle possède, gère et loue des biens, elle exploite des entreprises et des attractions et elle dirige le secteur du patrimoine par les modèles d'affaires novateurs qu'elle conçoit et communique de même que le rôle qu'elle joue à titre de partenaire en conservation. La Fiducie exerce ses activités de façon pertinente et performante : les contribuables de l'Ontario et ses bailleurs de fonds, dont ses commanditaires et ses donateurs, en ont pour leur argent.

En 2022-2023, les travaux de la Fiducie ont fait progresser les priorités du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MACM), notamment en ce qui touche la protection des ressources du patrimoine culturel, la promotion de l'histoire de l'Ontario et l'appui au tourisme local. Pendant que le monde continuait de s'adapter aux conséquences de la pandémie de COVID-19, grâce à la vaste portée de ses programmes et partenariats en Ontario, la Fiducie s'est trouvée en position exceptionnelle : elle a dû, en 2023-2024, diriger et soutenir la reprise économique et culturelle dans les secteurs de la culture et du patrimoine. La Fiducie a donné l'exemple, en ce sens qu'elle a mis en valeur des modes de gestion novateurs.

De plus, la Fiducie s'est appuyée sur la réussite du recentrage des expériences proposées en ligne et elle a continué de susciter l'intérêt de la population au moyen du programme Portes ouvertes Ontario, très recherché, ainsi que d'activités dans les musées à l'intention du personnel enseignant et des élèves. Comme toujours, l'équipe de la Fiducie a fait en sorte de garantir la sûreté et la sécurité de ses biens et collections. Fait à souligner, la Fiducie a aussi fait part de son savoir-faire et de ses stratégies afin d'appuyer ses partenaires du patrimoine et de la gérance en Ontario.

Les mesures du rendement en 2022-2023 font état d'un intérêt constant à l'égard des sites de la Fiducie, de la résilience des modèles opérationnels de la Fiducie et de la viabilité des programmes de la Fiducie.

## En 2022-2023, la Fiducie a :

- maintenu l'accès à la programmation patrimoniale, ce qui s'est traduit par la participation de près de 335 000 personnes aux programmes numériques;
- accru le nombre d'abonnés à ses comptes de réseaux sociaux pour les faire passer à plus de 28 000 (en hausse de 10 % par rapport à 2021-2022) et fait l'objet en tout de 7 700 000 mentions dans les médias sociaux;
- maintenu sa présence dans 85 % des municipalités de l'Ontario et chez des communautés autochtones en nombre croissant, protégé des terres et des servitudes, assuré la prestation de programmes éducatifs et d'expériences de visite et raffermi la capacité de conservation;
- assuré l'exécution de programmes et d'événements en Ontario dont les retombées économiques sont évaluées à 5,5 millions de dollars et qui ont contribué à la qualité de vie des Ontariens;
- lutté contre le racisme et fait la promotion de la diversité par une perspective d'inclusion dans l'interprétation des activités et événements à caractère historique et commémoratif.

Fortes de l'appui d'une équipe compétente de professionnels du patrimoine, des membres dévoués de son conseil d'administration ainsi que de partenaires, de bailleurs de fonds et de bénévoles investis, la Fiducie continue d'incarner aux yeux de la population ontarienne l'excellence en matière de patrimoine.



**John Ecker**

*Président du conseil d'administration, Fiducie du patrimoine ontarien*



**Helen Chimirri-Russell**

*Directrice générale, Fiducie du patrimoine ontarien*

# Orientation stratégique [2020-23]

## Notre mandat

La Fiducie du patrimoine ontarien a pour mandat de conserver, d'interpréter et de faire connaître le patrimoine de l'Ontario aux quatre coins de la province. Véritable centre d'expertise, la Fiducie est l'intendant et le fiduciaire du patrimoine dans l'intérêt de la population de l'Ontario. Elle est chargée de conserver le patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel important à l'échelle provinciale, d'interpréter l'histoire de l'Ontario, de mettre à l'honneur la diversité de la province et de sensibiliser les Ontariennes et les Ontariens à son importance dans notre société. [Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990].

## Notre vision

Faire de l'Ontario un endroit où nous conservons, valorisons et faisons connaître les lieux, les paysages, les histoires, les traditions et les récits qui incarnent notre patrimoine, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

## Notre mission

- Faire preuve d'excellence en matière de conservation et de gérance des lieux, des paysages, des objets, des traditions et des histoires.
- Enrichir l'exposé de faits, engager le dialogue et permettre à la diversité de se manifester dans la population et les lieux de l'Ontario.
- Mettre en commun les connaissances et le savoir-faire et favoriser l'interprétation de nos histoires et de notre patrimoine au quotidien.
- Entretenir des liens enrichissants de part et d'autre avec les partenaires actuels et établir des liens constructifs avec de nouveaux partenaires.

## Nos valeurs

### 1. Conception intégrée de la conservation

- Conservation et gérance du patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel selon une conception intégrée.
- Rôle central de la conservation du patrimoine en vue d'une gérance fructueuse de l'environnement et dans la création de localités viables et résilientes.
- Mise en valeur des paysages liés à la mémoire, aux récits, aux traditions et aux langues en tant que ressources patrimoniales irremplaçables d'importance culturelle.

### 2. Respect et inclusion

- Représentation inclusive des nombreuses facettes du patrimoine provincial qui témoignent de notre diversité et de notre complexité.
- Découvertes, réflexions et savoirs qui sont alimentés par le patrimoine culturel, favorisent la réconciliation et l'appartenance culturelle et nous permettent de mieux nous connaître.

### 3. Inspiration et innovation

- Capacité du patrimoine de nous inspirer, de stimuler notre créativité et de nous inciter à léguer aux générations futures des connaissances, des récits et des histoires, ainsi qu'un milieu culturel authentique et diversifié.

### 4. Coopération et collaboration

- Liens enrichissants de part et d'autre dans le cadre de partenariats nouveaux ou en cours avec des organismes.
- Établissement de partenariats pour étoffer et raffermir la capacité de conservation dans les localités.

### 5. Bien public

- Planification globale et viable au service du bien public et à même d'inculquer un esprit d'appartenance, d'identité citoyenne et de permanence.
- Habilitation des partenaires et particuliers afin qu'ils deviennent des protagonistes de la conservation au sein de leur localité.

# Thèmes stratégiques [2020-23]

## Guider

- Manifester une conception globale, innovante et intégrée en matière de conservation.
- Promouvoir la pertinence et l'importance d'une connaissance commune à multiples facettes de notre passé et de notre présent et, par ricochet, révéler et célébrer en quoi elle peut inspirer notre avenir.
- Collaborer, élargir des partenariats et consolider ceux-ci pour renforcer les capacités des localités en matière de conservation.
- Engager le dialogue et étoffer l'exposé de faits à propos du patrimoine de l'Ontario.
- Transformer en Ontario la façon d'interpréter le lien entre la conservation du patrimoine, la viabilité de l'environnement, la stimulation économique et l'identité des localités.
- Tisser des liens avec les communautés autochtones en vue d'appuyer la protection et la célébration de leur patrimoine et de leur identité.

## Conserver

- Gérer avec dynamisme les terres, les paysages culturels et les ressources culturelles; protéger les lieux et les paysages, les conserver et en faire connaître la valeur.
- Faire montre de modèles éprouvés de fonctionnement et d'exemples de revitalisation.
- Promouvoir avec dynamisme les sites de la Fiducie à titre d'espaces propices à l'expression artistique et à la mise en valeur des industries et des productions culturelles.
- Soutenir l'utilisation et la vitalité des arts, des métiers et des compétences en matière de conservation.

## Conscientiser

- Donner à tout le monde l'occasion d'apprendre, que ce soit par la visite de nos sites, la participation à nos programmes, la consultation de notre site Web ou la lecture de nos publications.
- Célébrer et faire connaître la diversité du patrimoine matériel et immatériel de l'Ontario.
- Étoffer l'exposé de faits par l'intégration de l'histoire de toutes les périodes.
- Déterminer, sauvegarder et promouvoir la valeur immatérielle des traditions et des récits.
- Créer, au moyen de nos biens, de nos programmes et de nos partenariats, des possibilités de conscientisation et des expériences liées aux programmes culturels de qualité exceptionnelle.

## Inspirer

- Susciter l'intérêt de nouveaux destinataires par la mise en relief de la diversité des programmes et des possibilités.
- Inviter la population ontarienne à faire connaître, à valoriser et à célébrer les exposés de faits complexes dont nous avons hérité.
- Mettre au point notre environnement numérique de façon à relater, par de nouveaux moyens qui captent l'attention, les récits de l'Ontario et à susciter l'intérêt de destinataires en nombre croissant.
- Établir et entretenir des liens pour donner de l'ampleur à notre travail en partenariat et, de ce fait, accroître les réalisations en collaboration.
- Offrir aux jeunes des programmes et des possibilités de perfectionnement professionnel pour cultiver leur participation et leur enthousiasme à l'égard du patrimoine et des arts.
- Faire montre de la pertinence de nos partenariats, du rapport entre eux et de leur utilité.

## Exceller

- Établir des partenariats et des collaborations et apporter une diversité de compétences, de ressources et de points de vue à l'égard d'initiatives névralgiques.
- Investir dans l'expérience vécue par nos visiteurs.
- Conscientiser l'opinion publique au travail et aux réalisations de la Fiducie.
- Consolider la ténacité financière et organisationnelle, prendre modèle sur la réutilisation après adaptation et saisir les occasions d'entrepreneuriat.
- Satisfaire à des normes élevées et aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance, de gestion financière, d'entrepreneuriat, de viabilité et d'obligation de rendre compte.
- Faire montre d'une culture organisationnelle empreinte de diversité, d'inclusion, de respect et de professionnalisme.
- Promouvoir l'innovation et la créativité ainsi que la responsabilité sociale et environnementale.

# Conseil d'administration [2022-23]

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Voici les membres qui ont siégé au conseil d'administration de la Fiducie du patrimoine ontarien durant l'exercice 2022-2023 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023) et la période de leurs attributions :

**John Ecker, président (Whitby)**  
du 23 juill. 2020 au 13 janv. 2025

**Bob Taylor-Vaisey, vice-président (Scarborough)**  
du 4 mars 2021 au 4 mars 2024

**Eileen Costello (Toronto)**  
du 2 avril 2020 au 9 avril 2023

**Richard Hall (Port Colborne)**  
du 12 nov. 2020 au 12 nov. 2023

**Patricia Hellingman (Hamilton)**  
du 11 févr. 2021 au 11 févr. 2024

**Zygmunt Janecki (Kitchener)**  
du 6 août 2020 au 6 août 2023

**Robin McGinnis (Thunder Bay)**  
du 11 févr. 2021 au 11 févr. 2024

**Mandy Nwobu (Toronto)**  
Du 11 févr. 2021 au 11 févr. 2024

**Lawrence Ostola (Carleton Place)**  
du 23 févr. 2023 au 23 févr. 2026

**Linda Pabst (canton de King)**  
du 8 avril 2021 au 8 avril 2024

**Stephen Pellegrini (Kettleby)**  
du 10 déc. 2020 au 10 déc. 2023

**Frederick Robbins (Whitchurch-Stouffville)**  
du 11 févr. 2021 au 11 févr. 2024

**Rudy Santos (Toronto)**  
du 18 févr. 2021 au 18 févr. 2024

**Heather White (Oshawa)**  
du 4 mars 2021 au 4 mars 2024

Conformément au paragraphe 14(1) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990*, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions sans être rémunérés.

# Points saillants [2022-23]

La Fiducie est déterminée à s'acquitter de son mandat partout en Ontario et, parallèlement, à chercher sans cesse des moyens par lesquels exécuter celui-ci judicieusement et demeurer pertinente aux yeux de la population ontarienne dans un monde en perpétuelle évolution.

Voici ce que la Fiducie a réalisé en 2022-2023 :

- Elle a tiré parti de la vaste portée de sa programmation et de ses partenariats en Ontario pour diriger et appuyer la relance économique et culturelle continue dans les secteurs de la culture et du patrimoine. Mentionnons, à titre d'exemple, la programmation de Portes ouvertes Ontario.
- Elle a protégé des terres et des servitudes, elle a assuré la prestation de programmes pédagogiques, elle a appuyé des commodités culturelles et elle a raffermi la capacité de conservation dans 85 % des municipalités de l'Ontario et chez de nombreuses communautés autochtones.
- Consciente du rôle qu'elle joue en ce qui concerne la mémoire collective, la Fiducie, de concert avec des historiens, des gardiens du savoir et des localités, a lancé le processus de modernisation de plusieurs plaques provinciales dont la terminologie et l'historiographie étaient dépassées. Dorénavant, la Fiducie entend prêter une attention soutenue à cet élément-là.
- Elle a rehaussé la programmation numérique à la Place Fulford par l'amélioration du fonctionnement des appareils numériques servant aux visites en toute autonomie.
- Elle a lancé plusieurs projets d'immobilisations en vue d'accroître l'accessibilité des bâtiments et d'appuyer la reconversion intégrée ou la modernisation de leurs infrastructures et installations, dans une optique de santé et sécurité et d'intégrité de l'actif. Ces projets ont eu trait à la propriété Inge-Va, aux bâtiments du parc Centennial de Moose Factory, à Rockwood, ainsi qu'à l'entretien préventif de plusieurs sites de la Fiducie dans l'Est ontarien (dont la restauration de l'enveloppe et des installations techniques de base des bâtiments).
- Elle a assoupli les modalités de réservation des salles pour éliminer les obstacles à cet égard et obtenir de divers groupes d'utilisateurs un appui au milieu des arts de la scène, alors en début de relance postpandémique.
- Elle a élargi l'accès du public au Centre des salles de théâtre Elgin et Winter Garden grâce à de nouvelles initiatives, dont un partenariat avec l'entreprise Haunted Walks Toronto.
- Elle a maintenu la prestation d'initiatives pédagogiques publiques, où la population ontarienne a l'occasion de communiquer son point de vue sur le patrimoine au moyen des plateformes de médias sociaux, du site Web et des programmes d'interprétation de la Fiducie.

## Actif

Voici en quoi consiste le portefeuille de l'actif de la Fiducie :

- 192 biens dont elle est propriétaire
- 265 servitudes de conservation détenues sur des biens patrimoniaux ayant un intérêt provincial important dans 113 municipalités, à savoir :
  - o 196 biens du patrimoine culturel
  - o 69 biens du patrimoine naturel
- Environ 935 000 artefacts archéologiques
- Plus de 25 000 artefacts culturels liés aux biens de la Fiducie
- Près de 1 300 plaques bleues et dorées affichées dans des localités de l'Ontario.

## Retombées névralgiques

- En 2022, à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, la Fiducie, en partenariat avec la CSAA (Children of Shingwauk Alumni Association) et l'Université Algoma, a divulgué la nouvelle version de la plaque provinciale commémorant l'ancien pensionnat indien de Shingwauk, à Sault Ste. Marie. Cette nouvelle version remplace l'ancienne, laquelle datait de 1977 et était dépassée : on y excluait les véritables desseins du pensionnat et le vécu des élèves y était erronément relaté. On a retenu les services de l'historienne Skylee-Storm Hogan qui, de concert avec l'organisme Survivors of the School, a mené des recherches en vue d'exposer dans le détail l'histoire de ce pensionnat-là et de rendre compte avec sincérité de ses conséquences et des séquelles qu'il a laissées. De plus, la Fiducie a collaboré avec la CSAA et le SRSC (Shingwauk Residential Schools Centre) de l'Université Algoma à la révision de la nouvelle version du texte de la plaque et de sa traduction vers l'anishinaabemowin et le cri des marais.
- La Fiducie du patrimoine ontarien a procédé à la divulgation de quatre plaques provinciales mises à jour commémorant quatre groupes et événements importants de l'histoire des Noirs dans le Sud-Ouest de l'Ontario et la région du Niagara. Ces plaques rendent hommage à des groupes de race noire qui ont fait montre de résilience et de persévérance devant les épreuves subies et soulignent la réussite des colons et chercheurs de liberté de race noire dont l'apport au tissu social de la province est indéniable. Les plaques d'origine, conçues entre 1957 et 1966, faisaient état d'une terminologie et de préjugés propres à une époque révolue. La Fiducie a retenu les services d'historiennes éminentes – Natasha Henry et Adrienne Shadd – qui ont actualisé les recherches pour en arriver à une interprétation exhaustive des événements historiques.
- La Fiducie du patrimoine ontarien s'est montrée à la hauteur de ses efforts en matière de conservation. À l'issue d'un processus complexe, la Fiducie a souligné le legs d'une personne qui a beaucoup apporté à la culture noire en Ontario : le « site historique de la Case de l'oncle Tom » s'appelle désormais le « Musée Josiah Henson de l'histoire des Afro-Canadiens ». La Fiducie a travaillé de concert avec le milieu local, formulé des plans de mise en œuvre et pris des mesures supplémentaires pour que les visiteurs soient habitués au changement de nom dès 2022-2023. C'est par de tels efforts que la Fiducie réaffirme son objectif, à savoir veiller à ce que le patrimoine que nous protégeons et les récits que nous relatons puissent dépeindre avec respect, exactitude et authenticité les peuples ayant habité l'Ontario.
- La Fiducie a collaboré avec des municipalités partenaires partout en Ontario en vue d'assurer la prestation de 21 événements Portes ouvertes Ontario donnant accès à 507 sites en présentiel. Au total, plus de 265 500 visiteurs s'y sont rendus. Fait à souligner, le nombre de visiteurs pour chaque événement Portes ouvertes Ontario a avoisiné celui relevé en 2019 – année record à ce chapitre – et permis d'en déduire que ces événements-là suscitent de nouveau un intérêt marqué.
- La Fiducie a proposé par centaines des expériences à vivre et ressources en ligne relativement à Portes ouvertes Ontario afin que les internautes puissent, sans frais ni égards à d'autres obstacles à l'accès, découvrir le patrimoine de la province.
- La Fiducie a poursuivi la mise en œuvre de la cartographie du Système d'information géographique (SIG), en prêtant attention aux priorités dans la gestion de ses terres. Une fois l'exercice mené à bien, les données obtenues seront rendues publiques dans le site Web de la Fiducie

## Prix du lieutenant-gouverneur pour réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien

Chaque année, en collaboration avec le bureau du lieutenant-gouverneur, la Fiducie reconnaît les contributions exceptionnelles à la conservation du patrimoine, à la viabilité environnementale et à la biodiversité, ainsi qu'au patrimoine culturel et naturel. Les Prix du lieutenant-gouverneur pour réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien sont décernés aux particuliers, aux groupes et aux localités qui ont su le mieux manifester des qualités de leadership, d'engagement, d'ingéniosité, de retombées favorables aux localités et de normes élevées de conservation.

## Prix du lieutenant-gouverneur pour l'ensemble des réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ces prix visent à souligner l'apport bénévole exceptionnel des particuliers à leur localité, à leur région ou à leur province en matière de conservation du patrimoine culturel ou naturel sur plus de 25 ans de service.

- Joyce Hisey

## Prix du lieutenant-gouverneur pour les réalisations des jeunes en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix reconnaît les particuliers dont l'apport à la préservation du patrimoine culturel ou naturel de l'Ontario s'est révélé des plus exceptionnels. De plus, les lauréats de prix individuels reçoivent la bourse Jeunes leaders du patrimoine, parrainée conjointement par la Fiducie du patrimoine ontarien et Canada-Vie.

### Prix individuels

- Grace Anyu Sun
- Jocelyn Kuntsi
- Sarah Syed

## Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix reconnaît les particuliers, les groupes et les organisations dont les réalisations liées à la préservation du patrimoine culturel ou naturel de l'Ontario se sont révélées des plus exceptionnelles par l'achèvement d'un projet en particulier.

- Le Tower Renewal Partnership
- Le projet de revitalisation de Massey Hall
- Le programme Block-by-Block
- Le Centre Bombardier de l'aérospatiale et de l'aviation du Collège Centennial
- L'exposition Points of Pride

## Prix du lieutenant-gouverneur pour les réalisations communautaires en matière de conservation du patrimoine ontarien

Ce prix souligne les réalisations communautaires exceptionnelles en matière de conservation du patrimoine.

- Le Conseil métis Historic Sault Ste. Marie pour le centre socioculturel métis de Sault Ste. Marie

## Prix Thomas Symons pour l'engagement en faveur de la conservation

Ce prix souligne l'apport exceptionnel d'un particulier au service de la conservation du patrimoine ontarien durant toute sa carrière.

- Shirley Horn

## Donateurs et partenaires

# Donateurs, bailleurs de fonds et commanditaires

*La Fiducie du patrimoine ontarien remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont consacré du temps et des efforts, ou qui lui ont versé des dons cette année.*

Aird & Berlis LLP, Toronto	Beth Hanna, Toronto
Daniel Atkinson, Belleville	Patricia Hellingman, Hamilton
Badder Funeral Homes Limited, Thamesville	Joseph H. Howard, Waterloo
Brian Beattie, Toronto	Jackman Foundation, Toronto
Steven Bellemare, Ottawa	Zyg Janecki, Kitchener
Lisa S. Bowen, Toronto	Michele Jones, Toronto
Tim Boyd, Hamilton	Karen Kaplan, Toronto
Barbara A. Britton, Windsor	Joel et Melanie Martin, Hamilton
William (Bill) Buchanan, Etobicoke	Matthew McCready, Dresden
Brian Caines, Ottawa	Nancy C. McFadyen, Toronto
Canada-Vie, London	W.D. McKeough, Blenheim
Fondation canadienne des relations raciales, North York	Virginia McLaughlin, Cobourg
Ruth Cathcart, Toronto	Lily McMorine, Newmarket
CI Investments, Toronto	Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, Toronto
Arlene Clement, Toronto	Ian R. Moore, Toronto
Eileen P. Costello, Toronto	Richard Moorhouse, Toronto
Paul Dempsey, Mississauga	Diane Morehouse, Dresden
Destination Ontario, Toronto	Albert Mui, Toronto
Dianne Domelle, Thornhill	Lauchlan Munro, Ottawa
Anne Dyer-Witthford, London	Sandra L. North, Dresden
John E. Ecker, Whitby	Gail Packwood, Toronto
Mina Etezadi-Amoli, Toronto	Patterson Motors Wallaceburg Limited, Wallaceburg
Allan Fryer, Cobourg	Adam Peer, Toronto
Karen Lynn L. Fydenchuk, Toronto	Stephen Pellegrini, canton de King
Goldsmith Borgal & Company Ltd., Toronto	Dave Penfold, Guelph
Fondation de la ceinture de verdure, Toronto	Anna Petrescu, Toronto
Linda Grineage, Chatham	Harold M. Povilaitis, Toronto
Scott Hand, Lenox	Shannon Prince, Merlin

Jana M. Prock, Toronto  
 Fondation RBC, Toronto  
 Larry W. Richards, Toronto  
 Frederick Robbins, Whitchurch-Stouffville  
 Marion Roes, Waterloo  
 Rudy Santos, Toronto  
 Margaret Scott, Port Hope  
 William (Bill) J. Shearing, Morrisburg  
 Helen Siksek, Gore Bay  
 Sherry Sims, Chatham  
 Rolande Smith, Toronto  
 Michael Street, Ancaster  
 Regan Takenaka, Toronto  
 Bob Taylor-Vaisey, Scarborough  
 Groupe Banque TD, Toronto  
 Tenet Computer Group Inc., Markham  
 Kerry Thompson, Milton  
 Maria Topalovich, Toronto  
 Toronto Foundation, Toronto  
 Réseau d'action communautaire de la haute-ville de Sudbury, Sudbury  
 Heather White, Oshawa  
 Kristin Whiteley, Toronto  
 Jeunesse Canada au travail, Toronto  
 Ainsi que tous les donateurs qui souhaitent garder l'anonymat.

## Partenaires [2022-23]

Université Algoma	Portes ouvertes en ligne à Guelph
Collège Algonquin	Portes ouvertes en ligne à Halton Hills
Architectural Conservancy of Ontario	Portes ouvertes en ligne à Hamilton
Architectural Conservancy of Ontario, division de Cobourg et East Northumberland	Portes ouvertes en ligne à Innisfil
Architectural Conservancy of Ontario, division de London	Portes ouvertes en ligne à Kawartha Lakes
Borderland Pride	Portes ouvertes en ligne à Kingston
Bruce Trail Conservancy	Portes ouvertes en ligne à Lincoln
Building Roots	Portes ouvertes en ligne à London
Caledon Countryside Alliance, Caledon Hills Bruce Trail Club	Portes ouvertes en ligne à Markham
Musée canadien du canot	Portes ouvertes en ligne à Mississauga
Société canadienne de peintres en aquarelle	Portes ouvertes en ligne à Mississippi Mills
Musée de Chatham-Kent	Portes ouvertes en ligne à Niagara Falls
Première Nation non cédée des Chippewas of Nawash	Portes ouvertes en ligne à Niagara-on-the-Lake
Ville de Hamilton	Portes ouvertes en ligne à North Bay
Ville d'Ottawa	Portes ouvertes en ligne à Péninsule de Bruce Nord
Ville de Toronto	Portes ouvertes en ligne à Oakville
Ville de Windsor	Portes ouvertes en ligne à Oshawa
Community Heritage Ontario	Portes ouvertes en ligne à Ottawa
Conservation Halton	Portes ouvertes en ligne à Oxford-Ingersoll
Conservation Ontario	Portes ouvertes en ligne à Peterborough
Couchiching Conservancy	Portes ouvertes en ligne à Prescott et Russell
Credit Valley Conservation	Portes ouvertes en ligne à Quinte West
Première Nation de Curve Lake	Portes ouvertes en ligne dans le comté de Simcoe
Destination Ontario	Portes ouvertes en ligne à St. Catharines
Portes ouvertes en Amherstburg en ligne	Portes ouvertes en ligne à Stratford
Portes ouvertes en ligne à Aurora	Portes ouvertes en ligne à Thunder Bay
Portes ouvertes en ligne à Barrie	Portes ouvertes en ligne à Timmins-Porcupine
Portes ouvertes en ligne à Belleville	Portes ouvertes en ligne à Toronto
Portes ouvertes en ligne à Brampton	Portes ouvertes en ligne à Trent Hills
Portes ouvertes en ligne à Brockville et dans les environs	Portes ouvertes en ligne à Vaughan
Portes ouvertes en ligne à Burlington	Portes ouvertes en ligne dans la région de Waterloo
Portes ouvertes en ligne à Chatham-Kent	Portes ouvertes en ligne à Whitby
Portes ouvertes en ligne à Elora et Fergus	Portes ouvertes en ligne à Whitchurch-Stouffville
	Portes ouvertes en ligne à Windsor

Galerie Doris McCarthy,  
Université de Toronto à Scarborough  
Dresden Virtual History Group  
Dresden Agricultural Society  
Dry Stone Canada  
Bénévoles du Centre des salles de théâtre Elgin et Winter Garden  
Enoch Turner Schoolhouse Foundation  
EVOQ Architecture  
Fleming College  
Friends of Cole Shoal  
Friends of Fulford Place Association  
Friends of the Macdonell-Williamson House |  
Les Amis de la maison Macdonell-Williamson  
Friends of Scotsdale Farm  
Office de protection de la nature de la région de Ganaraska  
Georgian Peaks Club  
Gouvernement du Canada (Parcs Canada)  
Office de protection de la nature de la rivière Grand  
Halton Peel Woodlands and Wildlife Stewardship  
Association des résidents de Hudson Point  
Nation huronne-wendat  
Infrastructure Ontario  
Josiah Henson Museum and Park (Maryland)  
Kawartha Conservation  
Kingston Field Naturalists  
Lake of the Woods County Historical Society  
Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe  
Land Conservancy for Kingston, section de Frontenac,  
Lennox et Addington  
Barreau de l'Ontario  
Les Amis Duff-Baby  
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario (LGO)  
Comité du jury des Prix du lieutenant-gouverneur pour  
réalisations en matière de conservation du patrimoine ontarien  
Mennonite Archives of Ontario  
Nation métisse de l'Ontario  
Ministère de la Sécurité communautaire et des  
Services correctionnels

Ministère des Affaires francophones  
Ministère des Industries du patrimoine, du sport,  
du tourisme et de la culture  
Ministère des Affaires autochtones  
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts  
Première nation des Mississaugas of the Credit  
Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi  
Première Nation crie de la Moose  
Moose River Heritage & Hospitality Association  
Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario  
Municipalité d'Algonquin Highlands  
Municipalité de Chatham-Kent  
Musée de l'histoire du Nord  
Musée de Windsor  
Alliance des lieux historiques nationaux  
Fiducie nationale du Canada  
Commission de l'escarpement du Niagara  
Commission des parcs du Niagara  
Norfolk Field Naturalists  
Office de protection de la nature de la vallée de Nottawasaga  
Université de l'EADO  
Ontario Black History Society  
Ordre des pharmaciens de l'Ontario  
Ontario Créatif  
Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario  
Ontario Heritage Planners Network  
Ontario Land Trust Association  
Association des musées de l'Ontario  
Ontario Nature  
Parcs Ontario  
Syndicat des employées et employés de la fonction publique  
de l'Ontario (servitude de conservation de biens du  
patrimoine culturel)  
Ontario Society of Artists  
Perth Seniors Fellowship  
Perth & District Horticultural Society  
Municipalité régionale de Peel  
Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau

Église anglicane Saint Mary's (comité des archives), Richmond Hill  
Nation Ojibway de Saugeen  
Sœurs de l'Institut Jeanne d'Arc  
Six Nations de Grand River  
Six Nations Polytechnic de Brantford  
Office de conservation de la Nation Sud  
Commission des parcs du Saint-Laurent  
The School of Restoration Arts at Willowbank  
The Writers' Union of Canada  
Thunder Bay Field Naturalists  
Galerie d'art Tom Thomson  
Office de protection de la nature de Toronto et de la région  
Université métropolitaine de Toronto  
Ville d'Aurora  
Ville de Kirkland Lake  
Ville de Lincoln  
Ville de Perth  
United States National Park Service – Network to Freedom  
Université de Toronto  
Office de protection de la nature de la rivière Thames supérieure  
Réseau d'action communautaire (RAC) de la haute-ville de Sudbury  
WSP  
Région de York

# Fiducie du patrimoine ontarien

États financiers  
31 mars 2023



An agency of the Government of Ontario

10, rue Adelaide Est  
Toronto (Ontario) M5C 1J3

Téléphone : 416-325-5000  
Télécopieur : 416-325-5071  
[www.heritagetrust.on.ca](http://www.heritagetrust.on.ca)

Le 13 décembre 2023

## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Fiducie du patrimoine ontarien ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, et plus particulièrement lorsque les opérations se rattachant à la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés en bonne et due forme dans le respect de limites raisonnables d'importance relative et au vu de l'information disponible au 13 décembre 2023.

La direction tient à jour un système de contrôles internes pour obtenir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est fiable et disponible en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne et il examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de celui-ci consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui se trouve à la page suivante, précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Wayne Kelly".

**Wayne Kelly**  
Directrice générale par  
intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Dempsey".

**Paul Dempsey**  
Directeur, Services opérationnels généraux



## *Rapport de l'auditeur indépendant*

À la Fiducie du patrimoine ontarien

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fiducie du patrimoine ontarien (la « Fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Fiducie a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Toronto (Ontario)  
Le 13 décembre 2023

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

## Fiducie du patrimoine ontarien

### État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation		Total	
2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Actif</b>								
Actif à court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2 [a])	2 783	30 261	13 632	4 504	-	-	16 415	34 765
Placements à court terme (note 2 [b])	-	-	2 381	1 070	-	-	2 381	1 070
Comptes débiteurs (note 6)	802	605	241	520	-	-	1 043	1 125
Charges payées d'avance et stocks	59	36	-	2	-	-	59	38
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>3 644</b>	<b>30 902</b>	<b>16 254</b>	<b>6 096</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 898</b>	<b>36 998</b>
Placements à long terme (note 2 [c])	-	-	47 825	33 209	11 292	11 741	59 117	44 950
Immobilisations (note 4)	215	237	158	183	-	-	373	420
	<b>3 859</b>	<b>31 139</b>	<b>64 237</b>	<b>39 488</b>	<b>11 292</b>	<b>11 741</b>	<b>79 388</b>	<b>82 368</b>
<b>Passif et soldes de fonds</b>								
Passif à court terme								
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	1 945	1 746	299	316	-	-	2 244	2 062
Dépôts et produits reportés	493	304	-	-	-	-	493	304
Avantages sociaux futurs (note 5)	320	129	-	-	-	-	320	129
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>2 758</b>	<b>2 179</b>	<b>299</b>	<b>316</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 057</b>	<b>2 495</b>
Avantages sociaux futurs (note 5)	268	510	-	-	-	-	268	510
<b>Total du passif</b>	<b>3 026</b>	<b>2 689</b>	<b>299</b>	<b>316</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 325</b>	<b>3 005</b>
<b>Soldes de fonds</b>								
Grevés d'affectations externes (note 3)	-	-	36 279	35 448	9 311	9 311	45 590	44 759
Grevés d'affectations internes	-	-	30 383	4 370	1 815	1 811	32 198	6 181
Fonds de réserve prévu par la loi	-	-	-	-	750	750	750	750
Non affectés	911	28 470	-	-	-	-	911	28 470
	<b>911</b>	<b>28 470</b>	<b>66 662</b>	<b>39 818</b>	<b>11 876</b>	<b>11 872</b>	<b>79 449</b>	<b>80 160</b>
Cumul des gains (pertes) de réévaluation	(78)	(20)	(2 724)	(646)	(584)	(131)	(3 386)	(797)
<b>Total des soldes de fonds</b>	<b>833</b>	<b>28 450</b>	<b>63 938</b>	<b>39 172</b>	<b>11 292</b>	<b>11 741</b>	<b>76 063</b>	<b>79 363</b>
	<b>3 859</b>	<b>31 139</b>	<b>64 237</b>	<b>39 488</b>	<b>11 292</b>	<b>11 741</b>	<b>79 388</b>	<b>82 368</b>

Engagements (note 13)

Passif éventuel (note 15)

Se reporter aux notes complémentaires.



Président



Trésorière

## Fiducie du patrimoine ontarien

### État des résultats

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice clos le 31 mars								
<b>Produits</b>								
Subventions								
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport								
Fonctionnement	3 809	3 809	-	-	-	-	3 809	3 809
Immobilisations	-	-	1 784	2 960	-	-	1 784	2 960
Projets spéciaux	15	11	50	50	-	-	65	61
Divers (note 6)	31	44	265	275	-	-	296	319
Droits de location et de permis	3 075	1 396	-	-	-	-	3 075	1 396
Revenu de placements (note 8)	1 284	414	1 641	759	-	-	2 925	1 173
Collecte de fonds et commandites d'entreprise								
Trésorerie	48	48	271	206	-	-	319	254
Autres produits	88	20	9	-	-	-	97	20
	<b>8 350</b>	<b>5 742</b>	<b>4 020</b>	<b>4 250</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 370</b>	<b>9 992</b>
<b>Charges (note 9)</b>								
Biens et collections de la Fiducie	3 148	3 090	2 862	3 181	-	-	6 010	6 271
Fonctionnement des centres d'affaires	3 051	2 329	62	88	-	-	3 113	2 417
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	2 281	1 944	730	366	-	-	3 011	2 310
Administration	976	1 139	10	8	-	-	986	1 147
	<b>9 456</b>	<b>8 502</b>	<b>3 664</b>	<b>3 643</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 120</b>	<b>12 145</b>
Excédent (insuffisance) des produits d'exploitation sur les charges, à l'exclusion des produits de la cession de biens patrimoniaux	<b>(1 106)</b>	<b>(2 760)</b>	<b>356</b>	<b>607</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(750)</b>	<b>(2 153)</b>
Produits de la cession de biens patrimoniaux (note 7)	-	30 992	39	24 000	-	-	39	54 992
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	<b>(1 106)</b>	<b>28 232</b>	<b>395</b>	<b>24 607</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(711)</b>	<b>52 839</b>

Se reporter aux notes complémentaires.

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**État de l'évolution des soldes de fonds**  
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2023						Total
	Grevés d'affectations externes pour la dotation	Grevés d'affectations internes pour la dotation	Dotation du fonds de réserve prévu par la loi	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	9 311	1 811	750	35 448	4 370	28 470	80 160
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges.	—	—	—	833	(438)	(1 106)	(711)
Virements interfonds [note 11]	—	4	—	(2)	26 451	(26 453)	—
	<b>9 311</b>	<b>1 815</b>	<b>750</b>	<b>36 279</b>	<b>30 383</b>	<b>911</b>	<b>79 449</b>
Cumul des gains (pertes) de réévaluation	(584)	—	—	(1 386)	(1 338)	(78)	(3 386)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>8 727</b>	<b>1 815</b>	<b>750</b>	<b>34 893</b>	<b>29 045</b>	<b>833</b>	<b>76 063</b>

	2022						Total
	Grevés d'affectations externes pour la dotation	Grevés d'affectations internes pour la dotation	Dotation du fonds de réserve prévu par la loi	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	9 311	1 809	750	10 549	4 662	240	27 321
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	—	—	24 899	(292)	28 232	52 839
Virements interfonds [note 11]	—	2	—	—	—	(2)	—
	<b>9 311</b>	<b>1 811</b>	<b>750</b>	<b>35 448</b>	<b>4 370</b>	<b>28 470</b>	<b>80 160</b>
Cumul des gains (pertes) de réévaluation	(131)	—	—	(593)	(53)	(20)	(797)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>9 180</b>	<b>1 811</b>	<b>750</b>	<b>34 855</b>	<b>4 317</b>	<b>28 450</b>	<b>79 363</b>

Se reporter aux notes complémentaires.

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**État des gains et pertes de réévaluation**  
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
<b>Cumul des gains (pertes) de réévaluation au début de l'exercice</b>	<b>(797)</b>	532
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux :		
Placements en portefeuille		
Sommes réalisées reclassées à l'état des résultats :	<b>(2 891)</b>	(1 351)
Placements en portefeuille	<b>302</b>	22
<b>Variation nette de la réévaluation pour l'exercice</b>	<b>(2 589)</b>	(1 329)
<b>Cumul des gains (pertes) de réévaluation à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 386)</b>	(797)

Se reporter aux notes complémentaires.

## Fiducie du patrimoine ontarien

### État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2023	2022
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(711)	52 839
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	139	125
Perte réalisée sur la vente de placements	302	22
Variations du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Comptes débiteurs	82	1 715
Charges payées d'avance et stocks	(21)	80
Comptes créditeurs et charges à payer	182	29
Dépôts et produits reportés	189	190
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(51)	69
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>111</b>	<b>55 069</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	(92)	(202)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(92)</b>	<b>(202)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produits des placements	134 260	99 280
Acquisition de placements	(152 629)	(126 494)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(18 369)</b>	<b>(27 214)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(18 350)</b>	<b>27 653</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 765	7 112
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>16 415</b>	<b>34 765</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents</b>		
Trésorerie	2 305	3 679
Équivalents de trésorerie	14 110	31 086
	<b>16 415</b>	<b>34 765</b>

Se reporter aux notes complémentaires.

# Fiducie du patrimoine ontarien

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

### Objet de l'organisme

La Fiducie du patrimoine ontarien [la « Fiducie »], établie en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, L.R.O. 1990 en tant que mandataire de Sa Majesté du chef de l'Ontario, s'est engagée à préserver, à protéger et à promouvoir le patrimoine de l'Ontario en recevant, en gardant en fiducie et en administrant des dons de biens et d'articles patrimoniaux importants à caractère historique, architectural, archéologique, récréatif, esthétique, naturel et panoramique. Elle fournit des conseils techniques et un appui financier aux particuliers, aux organismes et aux organismes publics ayant à cœur la protection du patrimoine, effectue des recherches, assure la sensibilisation du public et entreprend d'autres initiatives. La Fiducie est un organisme provincial sans but lucratif qui relève du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (anciennement le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport). Elle est exonérée de l'impôt sur ses biens immobiliers, ses affaires et ses revenus et peut remettre des reçus officiels pour les dons qu'elle reçoit.

## 1. Résumé des principales méthodes comptables

### Mode de présentation

La direction a préparé les états financiers conformément aux *normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série 4200* qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

### Comptabilité par fonds

Les ressources sont classées, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, en fonds tenus conformément à leurs objectifs particuliers ou aux directives du conseil d'administration. Les virements d'un fonds à l'autre sont faits avec l'approbation du conseil d'administration, à l'exception des fonds grevés d'affectations externes qui exigent l'approbation des donateurs de fonds. Aux fins de l'information financière, il existe trois groupes de fonds :

#### *Fonds d'administration*

Le fonds d'administration sert à toutes les transactions journalières courantes de la Fiducie, laquelle peut déboursier ou dépenser toute fraction du fonds ou en disposer autrement afin de poursuivre ses objectifs et de couvrir les dépenses engagées pour les réaliser.

#### *Fonds grevés d'affectations*

Les fonds grevés d'affectations comprennent :

[a] les fonds grevés d'affectations externes, soit :

- ▣ les sommes reçues de la province de l'Ontario [la « province »], du gouvernement fédéral et des organismes sans but lucratif pour financer des projets particuliers;
- ▣ les apports de particuliers et de sociétés dont l'utilisation est assujettie aux conditions précisées par les donateurs.

[b] les fonds grevés d'affectations internes, à savoir :

les sommes réservées par le conseil d'administration pour financer des projets précis qui relèvent du mandat de la Fiducie.

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes afférentes aux états financiers**

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

#### *Fonds de dotation*

Les fonds de dotation correspondent aux ressources durables détenues en fiducie et aux sommes réservées par le conseil d'administration pour être conservées en tant que dotations. De plus, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, la Fiducie a établi un fonds de réserve dont elle ne peut prélever le capital sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires, les fonds communs de placement du marché monétaire et les dépôts à terme avec des échéances jusqu'à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

#### **Placements**

Les placements à court terme comprennent les dépôts à terme, les obligations et les autres instruments à revenu fixe qui arrivent à échéance dans les 12 mois et dont la durée est supérieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les placements à long terme incluent des placements semblables arrivant à échéance dans un délai de plus de 12 mois, et les placements sans date d'échéance pour lesquels l'intention de la direction est de les conserver pendant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises, y compris le matériel informatique et les logiciels, le matériel de bureau, le mobilier et les agencements, sont présentées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des actifs, laquelle varie de trois à cinq ans.

- Matériel informatique - Trois ans
- Logiciels - Trois ans
- Matériel de bureau, mobilier et agencements - Cinq ans

#### **Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel**

Les coûts des biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel sont passés en charges lorsque ceux-ci sont achetés, mais si ces biens et articles sont reçus sous forme de dons, ils sont comptabilisés en produits et en charges à leur juste valeur à la date de l'apport. Les dépenses relatives à la restauration de biens appartenant à la Fiducie sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les biens comme les terrains, les bâtiments et les articles appartenant à la Fiducie [note 7] sont classés comme faisant partie des collections du patrimoine culturel et naturel gardées en fiducie. Par conséquent, ils n'ont pas à être inclus dans les immobilisations et ne sont pas amortis.

#### **Avantages sociaux futurs**

Les régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car le peu de données disponibles ne nous permet pas d'appliquer la méthode de comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les autres avantages sociaux futurs comprennent ceux postérieurs à l'emploi qui sont payables au moment de la cessation d'emploi et sont fournis à certains employés. Ils sont comptabilisés à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour y avoir droit.

#### **Comptabilisation des produits**

La Fiducie comptabilise les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés.

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes afférentes aux états financiers**

**(en milliers de dollars)**

31 mars 2023

Les apports liés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir. Les apports affectés liés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits des fonds affectés correspondants lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports en dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports sont comptabilisés dans leurs fonds respectifs si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Le revenu de placements comprend les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés et il est constaté lorsqu'il est gagné. Le revenu de placements soumis à des restrictions stipulant qu'il doit être ajouté au capital des fonds de dotation est présenté à titre de produits des fonds de dotation. Tout autre revenu de placements tiré des ressources de dotation est présenté dans le fonds d'administration ou les fonds affectés, selon la nature des affectations imposées par les contributeurs aux fonds de dotation. Lorsque les contributeurs ou les donateurs ne précisent pas le traitement du revenu de placements que généreront les fonds fournis, le revenu est comptabilisé à titre de produits du fonds d'administration.

Les droits de location et de permis sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Apports de dons en nature**

Les travaux de la Fiducie sont financés notamment par des dons en nature, outre les biens et articles reçus sous forme de dons dont il est fait mention à la note 1, *Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel*. Ces dons sont comptabilisés à titre de produits et charges à leur juste valeur à la date de l'apport, lorsque cette juste valeur peut être raisonnablement estimée.

#### **Apports de services**

Des bénévoles consacrent une grande partie de leur temps chaque année à aider la Fiducie à offrir ses services. En outre, la Fiducie tire profit d'apports de services en nature aux termes de divers accords conclus avec des particuliers, des entreprises et des partenaires communautaires. Comme il est difficile d'estimer leur juste valeur, les apports de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### **Instruments financiers**

[i] Les placements sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, étant donné qu'ils sont gérés et évalués en fonction de celle-ci.

Les placements comptabilisés à leur juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de déclaration. Les variations non réalisées de la juste valeur sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la vente ou l'échéance de l'actif, moment auquel les gains et pertes non réalisés comptabilisés antérieurement dans cet état sont reclassés à l'état des résultats.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés

Les autres instruments financiers, y compris les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Les actifs financiers, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur marchande, sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'une baisse est déterminée comme étant durable, le montant de la perte est

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes afférentes aux états financiers**

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

présenté à l'état des résultats, et toute perte non réalisée est rajustée par imputation à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Sauf indication contraire, la direction estime que la Fiducie n'est exposée à aucun risque important de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt qui découlerait des instruments financiers.

¶ Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à mesurer la juste valeur :

- niveau 1 — prix cotés non rajustés, négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 — données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés inactifs ou des données du marché pour la totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 — données non observables qui ne s'appuient pas ou s'appuient peu sur une activité du marché et qui sont pertinentes pour l'évaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif.

Pour tous les placements détenus par la Fiducie, l'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 1.

#### **Conversion des devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Fiducie a fait le choix irrévocable de comptabiliser directement à l'état des résultats tous les gains et pertes de change non réalisés découlant de la totalité des actifs ou passifs financiers.

#### **Affectation des charges**

La Fiducie est propriétaire de collections et de biens qu'elle exploite. De plus, elle réalise des programmes patrimoniaux et des événements et gère les activités des centres d'affaires. Le coût de chacun de ces secteurs fonctionnels inclut les salaires et les avantages sociaux, les fournitures et d'autres charges qui sont directement liées à la mise en œuvre des programmes. La Fiducie engage également certains frais généraux et administratifs qui sont communs à l'administration de ces programmes.

Les salaires et les avantages sociaux du bureau de la directrice générale et des services généraux sont attribués à l'exploitation des biens patrimoniaux, à la prestation des programmes patrimoniaux et à la gestion des centres d'affaires en fonction du temps consacré à chacun de ces secteurs fonctionnels. Les dépenses de soutien général engagées sont affectées proportionnellement à la fonction à laquelle elles s'appliquent directement.

#### **Recours à des estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants pouvant faire l'objet de telles estimations et hypothèses incluent la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure que d'autres données deviendront disponibles.

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
(en milliers de dollars)

31 mars 2023

**2. Placements**

[a] La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2023		2022	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie canadienne	2 305	2 305	3 679	3 679
Fonds du marché monétaire canadien	14 068	14 110	31 086	31 086
	<b>16 373</b>	<b>16 415</b>	<b>34 765</b>	<b>34 765</b>

Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie de 4,05 % à 4,91 % [de -0,60 % à 0,81 % en 2022].

[b] Les placements à court terme se composent comme suit :

	2023		2022	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe :				
Canadiens	2 388	2 381	1 087	1 070

Le taux d'intérêt des placements à court terme varie de 1,30 % à 4,45 % [de 0,71 % à 8,90 % en 2022].

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
(en milliers de dollars)

31 mars 2023

[c] Les placements à long terme comprennent les éléments suivants :

	2023		2022	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe :				
Canadiens	8 352	7 978	5 245	4 976
Mondiaux	929	884	1 365	1 358
Fonds de titres à revenu fixe en gestion commune :				
Canadiens	31 595	29 072	25 702	24 970
Mondiaux	5 113	4 791	4 863	4 742
Fonds d'actions en gestion commune :				
Canadiens	6 553	6 524	3 652	3 943
Mondiaux	7 650	7 623	4 903	4 961
Fonds de revenu en gestion commune :				
Canadiens	1 381	1 335	-	-
Mondiaux	901	910	-	-
	<b>62 474</b>	<b>59 117</b>	45 730	44 950

Les dates d'échéance des placements à revenu fixe à long terme s'échelonnent de mai 2024 à mai 2077 (d'avril 2023 à mai 2077 en 2022) et le taux d'intérêt varie de 1,42 % à 7,00 % (de 1,30 % à 7,00 % en 2022).

**3. Restrictions d'origine externe s'appliquant aux soldes de fonds grevés d'affectations**

Les grandes catégories de restrictions d'origine externe qui s'appliquent aux soldes de fonds grevés affectations s'établissent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Projets d'immobilisations	505	1 356
Acquisitions de biens patrimoniaux	18 954	18 197
Programmation	16 820	15 895
	<b>36 279</b>	<b>35 448</b>

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
(en milliers de dollars)

31 mars 2023

**4. Immobilisations**

	<b>2023</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Matériel informatique et logiciels	401	212	189
Matériel de bureau, mobilier et agencements	301	117	184
	<b>702</b>	<b>329</b>	<b>373</b>

  

	<b>2022</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Matériel informatique et logiciels	381	161	220
Matériel de bureau, mobilier et agencements	363	163	200
	<b>744</b>	<b>324</b>	<b>420</b>

Au cours de l'exercice considéré, des charges d'amortissement de 84 \$ et 55 \$ [75 \$ et 50 \$ en 2022] sont incluses respectivement dans les charges du fonds d'administration et des fonds grevés d'affectations. En outre, du matériel de bureau, du mobilier et des agencements entièrement amortis dont le coût total s'élevait à 134 \$ [81 \$ en 2022] n'étaient plus utilisés et ont été radiés.

**5. Avantages sociaux futurs**

**Prestations de retraite**

Les employés permanents de la Fiducie cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires [CRF] ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario [CR-SEFPO], qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées destinés aux employés de la Province et de nombreux organismes provinciaux. La Province, qui est l'unique promoteur de la CRF et qui est copromoteur de la CR-SEFPO, détermine le montant des paiements annuels que la Fiducie versera aux caisses de retraite. Comme la Fiducie n'est pas le promoteur de ces caisses, les gains et les pertes issus des évaluations actuarielles exigées par la loi aux fins de capitalisation ne sont pas considérés comme des actifs ou des obligations de la Fiducie, car c'est aux promoteurs de veiller à la viabilité financière des caisses de retraite. Les paiements annuels de la Fiducie, qui s'élèvent à 408 \$ [397 \$ en 2022] sont inclus dans les charges du fonds d'administration et des fonds grevés d'affectations à l'état des résultats.

**Avantages complémentaires de retraite**

Les obligations au titre des droits à indemnité de départ et aux heures supplémentaires des employés admissibles sont comptabilisées dans les avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Ces droits ont été calculés au moyen d'un taux d'actualisation de 3,44 % [3,04 % en 2022] et d'une durée d'emploi restante moyenne attendue de 7 ans [9 ans en 2022]. En raison de la compression du régime en 2015, aucune hypothèse relative à la progression des salaires n'a été faite. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les changements d'hypothèses se sont traduits par des charges de 17 \$ [68 \$ en 2022], qui sont comptabilisées à l'état des résultats.

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
(en milliers de dollars)

31 mars 2023

**6. Opérations entre apparentés**

En tant qu'organisme provincial, la Fiducie est tenue d'acquiescer des services communs centraux obligatoires auprès d'autres ministères ou organismes gouvernementaux désignés. La Province fournit à la Fiducie les services suivants : paie, réseau d'information sur les ressources humaines, administration des régimes d'avantages sociaux des employés, publicité aux fins de recrutement, services juridiques, télécommunications, envois en nombre, assurance et gestion du risque.

En outre, la Fiducie réalise des programmes patrimoniaux, des activités et des événements spéciaux en partenariat avec d'autres ministères ou organismes gouvernementaux provinciaux et obtient du financement par l'intermédiaire de programmes de subventions administrés par des ministères ou organismes gouvernementaux provinciaux. Les subventions provenant d'apparentés, autres que celles obtenues du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et qui sont inscrites à l'état des résultats au poste Divers des subventions, s'établissent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	150	150
Ministère des Affaires autochtones	35	35
Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario	-	65

La note 7 englobe les opérations entre apparentés ayant trait aux produits de la cession de biens patrimoniaux

Les sommes à recevoir de la Province ou à payer à celle-ci et non réglées à la fin de chaque exercice se détaillent comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Somme à recevoir de la Province	240	278
Somme à payer à la Province	224	288

**7. Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel**

À la fin de l'exercice, le portefeuille de biens détenus par la Fiducie comprenait 192 sites (26 du patrimoine culturel et 166 du patrimoine naturel) où se trouvaient 102 bâtiments. Près de 1 000 000 d'artéfacts archéologiques ont été récupérés de biens de la Fiducie et font partie de sa collection. De plus, la Fiducie est responsable de la protection et de l'entretien de plus de 25 000 artéfacts culturels directement associés à des biens de la Fiducie. La Fiducie détient des servitudes de conservation à l'égard de 196 biens patrimoniaux culturels et de 69 biens patrimoniaux naturels dans 113 municipalités de la province. Depuis 1956, la Fiducie a installé 1 289 plaques provinciales en l'honneur de personnes, de lieux et d'événements importants.

**Produits de la cession de biens patrimoniaux**

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Fiducie a conclu un accord prévoyant la cession, à Metrolinx (un apparenté), d'un bien patrimonial situé à Toronto (Ontario) pour une somme de 54 992 \$, dont 30 992 \$ ont été inscrits dans le fonds d'administration et 24 000 \$ ont été inscrits dans les fonds grevés d'affectations à l'état des résultats.

**Fiducie du patrimoine ontarien**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
(en milliers de dollars)

31 mars 2023

**8. Revenu de placements**

Le revenu provenant d'intérêts comprend le revenu généré par les ressources de dotation et d'autres placements, déclarés dans les fonds suivants :

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenu provenant d'intérêts tirés de :						
Ressources du fonds de dotation	76	60	548	427		
Autres placements	<u>1 208</u>	<u>354</u>	<u>1 093</u>	<u>332</u>		
	<u>1 284</u>	<u>414</u>	<u>1 641</u>	<u>759</u>		

**9. Affectation des charges**

[a] Les dépenses de soutien général du bureau de la directrice générale et des services généraux de 296 \$ [363 \$ en 2022] ont été affectées à d'autres programmes comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Biens et collections de la Fiducie	70	77
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	101	110
Fonctionnement des centres d'affaires	55	71
Administration	70	105
	<u>296</u>	<u>363</u>

[b] Le coût des salaires et des avantages sociaux du bureau de la directrice générale et des services généraux, qui se chiffre à 1 818 \$ [1 605 \$ en 2022], a été affecté à d'autres programmes comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Biens et collections de la Fiducie	220	227
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	740	438
Fonctionnement des centres d'affaires	327	275
Administration	531	665
	<u>1 818</u>	<u>1 605</u>

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes afférentes aux états financiers**

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

#### **10. Fonds de dotation**

Les fonds de dotation se composent des sommes soumises à des restrictions législatives et aux restrictions des donateurs et du conseil d'administration de la Fiducie.

En ce qui a trait aux fonds de dotation soumis aux restrictions des donateurs, le revenu de placements est comptabilisé dans les fonds grevés d'affectations, sauf si le donateur a exigé son maintien dans les fonds de dotation. Pour ce qui est des autres fonds de dotation, le revenu de placements est comptabilisé dans le fonds d'administration à l'état des résultats.

Durant l'exercice, le revenu de placements des fonds de dotation a été de 625 \$ [487 \$ en 2022]. De ce revenu, une somme de 0 \$ [0 \$ en 2022] a été comptabilisée dans le revenu de placement des fonds de dotation à la demande du donateur. Une tranche de 548 \$ [427 \$ en 2022] du revenu de placements est soumise aux restrictions des donateurs et a été comptabilisée dans les fonds grevés d'affectations. Le revenu de placements restant de 75 \$ [60 \$ en 2022] des fonds de dotation a été constaté en produits du fonds d'administration.

#### **11. Virements interfonds**

Les apports non affectés initialement comptabilisés dans le fonds d'administration et réservés, selon les besoins, au moyen de résolutions du conseil d'administration, sont affectés de façon à répondre à diverses priorités ou divers imprévus internes approuvés. Ces opérations sont présentées comme des virements entre le fonds d'administration et les fonds grevés d'affectations internes. Le conseil d'administration a approuvé des virements internes de 26 451 \$ [2 \$ en 2022] du fonds d'administration aux fonds grevés d'affectations internes.

#### **12. Facilités de crédit**

La Fiducie a une marge de crédit de 250 \$ portant intérêt au taux préférentiel annuel majoré de 0,25 %. Aux 31 mars 2023 et 2022, la Fiducie n'avait pas utilisé cette facilité et n'avait aucun emprunt de celle-ci en souffrance.

#### **13. Engagements**

Au 31 mars 2023, les engagements de la Fiducie au titre des fonds grevés d'affectations s'établissaient à 0 \$ [85 \$ en 2022] pour des subventions de dépenses destinées aux collectivités, y compris aux organismes sans but lucratif et aux municipalités admissibles, afin de préserver, de restaurer et de maintenir leurs biens patrimoniaux.

Les différents accords de subvention prévoient des exigences quant aux étapes particulières que les bénéficiaires doivent franchir avant d'obtenir leur subvention. De ce fait, aucun passif n'a été constaté relativement à ces engagements au 31 mars 2023.

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

#### **14. Instruments financiers**

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit survient lorsqu'une partie à un instrument financier peut entraîner une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Fiducie est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes débiteurs et à ses placements. Au 31 mars 2023, 71 % [57 % en 2022] du solde des comptes débiteurs était à recevoir des gouvernements du Canada, de l'Ontario et d'autres provinces ainsi que d'administrations municipales. De plus, 8 % [28 % en 2022] du solde des comptes débiteurs était à recevoir de clients ayant loué des biens de la Fiducie, solde qui est considéré comme étant pleinement recouvrable. Les placements détenus par la Fiducie sont gérés de façon professionnelle et se limitent à ceux qui sont considérés comme étant de première qualité de la part d'au moins une agence de notation internationale reconnue.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Fiducie peine à s'acquitter d'obligations associées à ses passifs financiers. Une partie considérable des revenus d'exploitation de la Fiducie provient du gouvernement provincial. Pour gérer le risque de liquidité, la Fiducie conserve des ressources suffisantes pour répondre rapidement à ses obligations. Presque tous les comptes créditeurs et charges à payer de la Fiducie sont exigibles dans les 90 jours.

##### **Risque de marché**

Le risque de marché survient lorsque la juste valeur d'un portefeuille de placements fluctue en raison de variations des facteurs sous-jacents du marché. Le portefeuille de placements de la Fiducie est exposé au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix. La Fiducie possède un portefeuille de placements diversifié composé de titres dans des fonds de revenu en gestion commune, des fonds d'actions en gestion commune et des fonds de titres à revenu fixe en gestion commune. La Fiducie gère le risque de marché potentiel grâce à des paramètres établis dans la politique de placement, laquelle exige une composition prudente des titres en portefeuille, restreint les niveaux de concentration dans des types de titres et fixe des notations acceptables à l'égard des obligations. La Fiducie embauche des gestionnaires de placements professionnels pour obtenir des conseils et placer les fonds dans des titres individuels et des fonds en gestion en gestion commune dans une combinaison adéquate et conforme à la politique de placement approuvée, afin de réaliser un bon équilibre entre les risques et les rendements. Les placements sont diversifiés pour minimiser le risque de perte découlant d'une concentration à outrance des actifs par rapport à une date d'échéance, un émetteur ou une catégorie de valeurs mobilières en particulier. Des stratégies de diversification sont établies puis passées en revue périodiquement. Le Comité des finances et des placements du conseil d'administration de la Fiducie se réunit périodiquement avec les gestionnaires pour examiner le rendement et la conformité à des niveaux de risque satisfaisants.

Les placements de la Fiducie dans le portefeuille de fonds de titres à revenu fixe en gestion commune sont sensibles aux variations des taux d'intérêt. En règle générale, plus les taux d'intérêt augmentent, plus le prix des obligations à taux fixe diminue et vice versa. Le lien entre les taux d'intérêt et la durée des obligations n'est pas linéaire, car d'autres facteurs, tels que la cote de solvabilité ou la liquidité, influent aussi sur le prix des obligations. C'est ainsi qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation de 5,10 % [5,7 % en 2022] du prix des obligations.

L'ampleur de la baisse est habituellement plus prononcée pour les titres de créance à long terme que pour ceux à court terme. Au 31 mars 2023, toute autre variable étant constante par ailleurs, une variation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une variation de 592 \$ [3 200 \$ en 2022] de la juste valeur du portefeuille de fonds de titres à revenu fixe.

Les placements de la Fiducie dans les portefeuilles de fonds de revenu et de fonds d'actions en gestion commune sont sensibles aux variations des prix de marché de l'instrument sous-jacent. Au 31 mars 2023, toute autre variable étant constante par ailleurs, une variation de 10 % des prix de marché se traduirait par une variation de 1 640 \$ [890 \$ en 2022] de la juste valeur des portefeuilles de fonds de revenu et de fonds d'actions en gestion commune.

## **Fiducie du patrimoine ontarien**

### **Notes complémentaires**

(en milliers de dollars)

31 mars 2023

#### **15. Passif éventuel**

La *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, qui plafonnait les augmentations de salaire dans le secteur public à un pour cent par année sur trois ans, a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême de l'Ontario en novembre 2022. Le gouvernement de l'Ontario a fait appel de cette décision en décembre 2022 et la procédure suit son cours. L'issue de la procédure pourrait avoir une incidence financière sur la rémunération des employés de la Fiducie. Toutefois, l'importance de l'incidence ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.

#### **16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés au besoin afin que leur mode de présentation concorde avec celui de l'exercice considéré.